

MOTION SECTION 34

Le CNU se positionne contre la LPPR

Scandalisés par la manière dont se passe l'adoption de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), les membres de la Section 34 du CNU soutiennent (27 pour, 2 contre, 2 ne se prononcent pas) les démarches proposées par la Section 01 *Droit privé et sciences criminelles* (à lire [ici](#)).

En outre, la Commission Permanente du CNU réunie le 16 novembre en Assemblée Générale a voté [cette motion](#). (ci-dessous)

Motion CP- CNU du 16 novembre 2020

Les sections du CNU, dont les présidentes et présidents se sont réunies lundi 16 novembre demandent le retrait de l'article 3 bis assorti du lancement d'une concertation sur les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs. Dans l'attente de ce retrait, les sections du CNU suspendent leurs activités ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Mis à jour le 17 novembre 2020